

Implantation d'éolienne dans le Parc Naturel Régional du Vexin

PREAMBULE

Le SRCAE, en cours d'élaboration sous la responsabilité conjointe de l'Etat et de la Région, comporte un volet intitulé "Schéma Régional Eolien" (SRE) qui identifiera les espaces dans lesquels pourront être autorisées, par les préfets, des zones de développement éolien (ZDE).

Les premiers résultats présentés indiquant que plusieurs sites du Vexin sont potentiellement favorables à l'implantation d'éoliennes, le PNR, dans le cadre de sa charte, prévoit l'organisation d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du Parc afin de déterminer les conditions indispensables d'une éventuelle implantation d'éoliennes.

Les Amis de la Terre Val d'Oise (ATVO), membres de la fédération des Amis de la Terre France fondée en 1970 (elle-même membre de la fédération des Amis de la Terre, premier réseau écologiste mondial) et association agréée pour la protection de l'environnement dans le département sont ainsi consultés pour émettre un avis sur l'opportunité d'implanter des éoliennes dans le PNR Vexin.

L'ENERGIE EOLIENNE : UNE ENR INCONTOURNABLE

Les ATVO, en phase avec les Amis de la Terre France promeuvent de façon générale l'accès pour tous à des ressources énergétiques sûres et propres sans que la capacité des générations futures à vivre dans un environnement sain en soit obérée.

A cet égard, l'énergie nucléaire sources de déchets extrêmement dangereux et sujette à d'inévitables accidents aux conséquences dévastatrices est à proscrire. Il en est de même des énergies dites fossiles qui, par les émissions de Gaz à effet de serre qu'elles engendrent, provoquent un réchauffement climatique incontrôlable. Ces deux sources d'énergie reposent également sur l'utilisation de ressources très limitées dans le temps, de l'ordre de quelques dizaines d'années.

Les ATVO encouragent les économies d'énergies dont le potentiel est immense ainsi que l'avènement des énergies renouvelables dont l'énergie éolienne pour la production d'électricité. Cette dernière, bien que faisant l'objet de critiques de la part de lobbies aux intentions douteuses, présentent d'indéniables avantages pour autant que sa mise en œuvre se fasse dans un cadre contrôlé et équilibré:

- une ressource inépuisable
- de réelles économies d'émissions de CO2 attestées par le gestionnaire du réseau électrique

- un potentiel important en France et en Europe que ce soit en mer ou sur la terre ferme. La France bénéficie ainsi à l'échelle du territoire de trois régimes de vent différents qui limitent fortement l'intermittence supposée de l'énergie éolienne
- un coût moyen de production qui tend à s'approcher de celui de l'électricité produite par les énergies fossiles.

L'IMPLANTATION D'EOLIENNE DANS LE PNR VEXIN

Bien que souhaitable le développement de l'énergie éolienne ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions.

Le Parc Naturel du Vexin recèle des paysages remarquables encore bien préservés à quelques encablures de l'agglomération parisienne à l'environnement fortement dégradé.

Une attention particulière doit être portée à l'intégration des éoliennes dans le paysage et seule une approche au cas par cas peut être envisagée prenant en compte les éventuelles co-visibilités avec les bâtiments et sites historiques inscrits ou classés. Les réseaux de distribution électrique nécessaires aux raccordements de ces sites éoliens devront eux-mêmes être examinés avec la même rigueur.

Bien que moins ventées, d'autres zones du département moins pittoresques ou ayant déjà subi des altérations prononcées (zones commerciales, zones industrielles) sont à privilégier pour ce type d'implantation.